

## Résolution de l'Assemblée générale du personnel de la Ville de Genève du 08 novembre 2021

### La lutte paie ! Le personnel de la Ville de Genève continue à défendre ses droits.

Suite au mouvement de grève du 30 septembre dernier et à la forte mobilisation du personnel, l'Assemblée générale a pris acte avec satisfaction du retrait par le Conseil administratif du blocage des mécanismes salariaux au projet de budget 2022.

- En conséquence, l'Assemblée générale décide de retirer le préavis de grève pour le 11 novembre 2021.

S'agissant des autres dossiers importants en cours, l'AG a pris connaissance de l'avancement des négociations entre les organisations représentatives du personnel (SIT-SSP et Commission du personnel de la Ville de Genève) et le Conseil administratif :

#### Cessation anticipée d'activité pour les fonctions pénibles

Suite à notre rencontre avec le CA du 5 novembre dernier, la liste des fonctions particulièrement pénibles a été élargie et concerne aujourd'hui 259 personnes. Quelques fonctions doivent encore être examinées. Une prochaine séance est prévue le 7 février 2022.

- L'Assemblée générale demande un aboutissement urgent des négociations sur un règlement d'application concernant une cessation anticipée d'activité pour les personnes exerçant une fonction particulièrement pénible et un PLEND pour tous. Le cercle des fonctions considérées comme particulièrement pénibles doit être élargi.

#### Indemnités pour les inconvénients de service horaire

Ce dossier n'est toujours pas finalisé. Il demeure des divergences concernant la disparition des forfaits, les indemnités de collation et de repas qui conduiraient à de fortes pertes de revenu pour le personnel concerné. Une séance de négociations s'est déroulée le 18 octobre au cours de laquelle les organisations du personnel ont aussi questionné la suppression des indemnités dès le 1<sup>er</sup> jour d'absence. Le fait que toutes les indemnités seraient incluses dans le salaire assuré pour les cotisations à la caisse de prévoyance n'est pas clair. Un groupe de travail pour examiner la situation propre aux forfaits a été demandé au CA sans réponse à ce jour. Une nouvelle séance est prévue le 26 novembre.

- L'Assemblée générale accepte la suppression des indemnités dès le 1<sup>er</sup> jour d'absence complet avec reprise dès le 1<sup>er</sup> jour de présence pour autant que toutes les indemnités soient incluses dans le salaire assuré pour les cotisations à la caisse de prévoyance. Aucune baisse de revenu pour les employé-e-s de la Ville bénéficiant d'indemnités pour les inconvénients de service horaire. Le personnel demande aussi la poursuite des négociations sur le projet de règlement jusqu'à ce qu'un accord soit trouvé.

#### Art 74 du Statut (réduction de la durée de travail dès 57 ans)

Le CA veut passer en force la révision du Statut du personnel en reportant de 2 ans le droit d'obtenir une réduction de la durée du travail, en déposant une proposition (PR) au Conseil municipal.

- L'Assemblée générale confirme sa demande de maintien de l'article 74 du Statut du personnel en l'état avec l'introduction d'un droit d'obtenir cette prestation sans discrimination.

#### Télétravail

Une directive sur le télétravail établie l'année dernière fait maintenant l'objet d'une procédure de consultation par voie électronique avec les organisations du personnel d'ici au 15 novembre.

- L'Assemblée générale demande au CA de fixer une date de rencontre avec les organisations du personnel sur la Directive générale relative au télétravail suite à la consultation par voie électronique.

**L'Assemblée générale mandate les organisations représentatives du personnel pour poursuivre les négociations et pour informer le personnel de l'avancée des travaux.**